

## Annexe A SOMMAIRE DE PLAINTE

À l'usage du personnel, des stagiaires et des bénévoles Section I: Communication de la plainte Identité du plaignant ou de la plaignante Nom du plaignant/ de la plaignante : Téléphone : Membre du personnel Adresse: ou stagiaire Classification et lieu de travail ☐ Bénévole Identité de l'intimé Parent ou tuteur Élève Nom de l'intimé : ] École 🔲 District Téléphone : Membre du personnel Adresse: ou stagiaire Classification et lieu de travail Bénévole Section II : Description de la plainte (ajouter une feuille si nécessaire) Section III Signature du plaignant ou de la plaignante Date

Section IV : PARTIE RÉSERVÉE AU SUPERVISEUR IMMÉDIAT ou DIRECTION D'ÉCOLE		
Catégories de plaintes  Directive sur le harcèlement au travail Politique 701 (Protection des élèves) -Catégorie I, Mauvais traitement Directive 701 (Protection des élèves) -Catégorie II, Inconduite Droits de la personne Gestion inadéquate du comportement Décision prise par le superviseur Politique 703 Milieu propice à l'apprentissage  Suivi à la première étape	Comportement d'un employé Pratique d'embauche Suppléance du personnel enseignant Suppléance du personnel non enseignant Grief Tempête Grève Autre - spécifier :	
Quel suivi a été fait à la première étape et résultat de la	plainte ?	
Expliquer les démarches et suivis effectués :		
	<del></del>	
	<del></del>	
	<del></del>	
Conclusion  Fondée  Fausse plainte  Conforme aux directives  Référée à l'école  Revoir la décision du superviseur immédiat	<ul> <li>Non fondée</li> <li>Non justifiée</li> <li>Non conforme aux directives</li> <li>Maintenir la décision du superviseur immédiat</li> <li>Autre - spécifier :</li></ul>	
	Signature	
	Date de fermeture du dossier	
	Date de l'envoi du résultat de la plainte	

À faire parvenir au bureau du district (sommaire au complet) à : District scolaire 9 de la Péninsule acadienne, 3376, rue Principale, C.P. 3668 Succursale Bureau chef, Tracadie-Sheila (NB.) E1X 1G5		
Section V : APPEL		
	sire faire appel de la décision auprès de la direction de service	
concerné : Direction des ressources humaines		
— Direction des services adm	ninistratife et financiers	
☐ Direction des services administratifs et financiers		
Direction de l'Éducation		
Signature du plaignant ou de la plaignante	Date	
Section VI : PARTIE RÉSERVÉE AU D.E., À LA D.R.H. ET AU D.S.A.F.		
Catégories de plaintes		
Directive sur le harcèlement au travail	Comportement d'un employé	
Politique 701 (Protection des élèves) -Catégorie I, Mauvais traitement	<ul><li>Pratique d'embauche</li><li>Suppléance du personnel enseignant</li></ul>	
Directive 701 (Protection des élèves)	Suppleance du personnel non enseignant  Suppléance du personnel non enseignant	
-Catégorie II, Inconduite	Grief	
Droits de la personne	Tempête	
Gestion inadéquate du comportement	☐ Grève	
Décision prise par le superviseur		
Politique 703 Milieu propice à l'apprentissage		
Suivi à la deuxième étape Expliquer les démarches et suivis effectués :		
Conclusion		
☐ Fondée	Non fondée	
Fausse plainte	Non justifiée	
Conforme aux directives	Non conforme aux directives	
Référée à l'école	Maintenir la décision du superviseur immédiat	
Revoir la décision du superviseur immédiat	Autre - spécifier :	
Nata de l'accusé de mécantian de la misinta	_	
Date de l'accusé de réception de la plainte		
Date de fermeture du dossier		